

Publié le 23/11/2023

Violence familiales, violences faites aux femmes : le partenariat de 3F avec Hehop est étendu à toute l'Île-de-France, en complément des actions de 3F pour aider les victimes de ces violences

Le partenariat de 3F avec Hehop étendu à toute l'Île-de-France pour mieux lutter contre les violence familiales.

Violence familiales, violences faites aux femmes : le partenariat de 3F avec Hehop est désormais étendu à toute l'Île-de-France. Il vient en complément des actions menées par le groupe pour lutter contre ces violences et venir en aide aux victimes.

<u>Hehop</u> a développé une application gratuite pour les personnes victimes ou témoin de violences, permettant de capturer des fichiers photos, audio et vidéo . Ceux-ci sont ensuite automatiquement enregistrés sur la blockchain* puis sécurisés et cryptés dans un coffre-fort numérique.

Les fichiers disparaissent alors du téléphone, qui n'en garde aucune trace.

Ce dispositif unique en France, permet une traçabilité totale des preuves, de leur capture jusqu'à leur récupération par les enquêteurs.

Suite à l'expérimentation faite depuis 2022 dans les Yvelines, et à l'occasion du 25 novembre « Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes », 3F étend son partenariat à l'ensemble de l'Île-de-France, afin de faire connaître largement cette application auprès des locataires et de ses équipes de gestion.

3F contribue ainsi à sensibiliser les victimes et les témoins sur l'importance de collecter des preuves pour que toute procédure judiciaire puisse être instruite et aboutir.

Ces preuves sont en effet un élément indispensable dès l'instant où une victime, accompagnée ou non dans sa démarche, fait appel à la justice. Par manque de preuves, peu de victimes portent plainte (14 %). Par manque de preuves, la majorité des plaintes sont classées sans suite (80 %) et n'aboutissent pas à une condamnation des agresseurs - moins de 20 % des plaintes donnent lieu à une condamnation.

*Blockchain : la blockchain (en français : chaîne de blocs) est une technologie qui permet de stocker et transmettre des informations de manière transparente, sécurisée et sans organe central de contrôle.

Dans le cadre du partenariat avec la <u>Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF)</u> initié en 2019, les agences départementales d'Immobilière 3F et 3F Seine-et-Marne se sont fortement engagées pour faciliter aux femmes victimes de violences l'accès à un nouveau logement : au total les logements mis à disposition ont permis à 151 femmes et à leurs enfants, issues des structures d'hébergement gérées par les associations du réseau FNSF, de trouver un logement en bail direct et d'y démarrer une nouvelle vie.

Certaines agences départementales ont également signé des conventions locales avec des associations pour la mise à disposition de logements en bail associatif, permettant l'hébergement en urgence des femmes victimes de violences.

Télécharger l'application

sur Google Play (Android):



sur Play Store (PC):





3F #PartenaireEngagé

Victime ou témoin, Téléchargez l'application HeHop 🕳 🎇 🛊 🎇

Outil de recueil, sécurisation et traçabilité de preuves

3F soutient la campagne lancée par HeHop en tant que partenaire et contribue à faire télécharger l'application gratuite pour aider les victimes et les témoins de violences familiales.